

Le cross des Blood Runners – règlement 2018

Article 1

Courir à Seyssins Seyssinet (CA2S) organise le mercredi 31 octobre 2018 au soir le cross des Blood Runners. Cette manifestation nocturne a pour but essentiel de partager de bons moments entre coureurs dans les sentiers habituellement empruntés par l'association, et de faire la promotion du don du sang à l'occasion de la fête d'Halloween.

Elle est non chronométrée et ne donne pas lieu à un classement.

Article 2

Le départ et l'arrivée sont fixés au stade Joseph Guétat de Seyssinet-Pariset. Le parcours est situé essentiellement dans les chemins du bois des Vouillants, sur les communes de Seyssinet-Pariset et Fontaine. La distance à parcourir est de 10,4 km pour 310 m de dénivelée positive.

Le départ sera donné à 19h pour l'ensemble des participants.

Article 3

La participation à la manifestation est ouverte à toute personne âgée de 16 ans au moins au jour de la manifestation. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée.

La participation est limitée à 100 coureurs.

Article 4

Le cross sera suivi d'un repas convivial « tiré du sac », au cours duquel chacun sera invité à amener des produits à partager dans la bonne humeur.

La participation au repas est limitée à 80 personnes.

Article 5

L'organisation saisira et mettra en ligne les données de course des participants qui le souhaitent.

Article 6

Chaque participant devra disposer a minima de vêtements ou d'accessoires réfléchissants la nuit, d'une lampe frontale de puissance suffisante et d'un téléphone portable. Aucun autre matériel n'est obligatoire, chacun étant responsable d'adapter son équipement en fonction des conditions du moment (pluie, froid, ...).

Le port d'un déguisement dans l'esprit d'Halloween est vivement conseillé.

Les participants sont tenus de respecter la nature, de rester sur les chemins, et de ne rien jeter par terre.

Article 7

Les inscriptions sont réalisées uniquement par Internet sur le site de CA2S (<http://www.courirseyssins.fr/>). Leur intégralité sera reversée à une association faisant la promotion du don du sang. En outre, les participants seront incités (sans obligation) à s'engager en faveur du don du sang.

Le prix de l'inscription est de 5 €.

Article 8

Aucun certificat médical n'est exigé. En revanche, l'organisation attire l'attention des participants à venir en connaissance de leurs capacités et d'y adapter leur rythme de course.

Article 9

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur et responsabilité civile participants. Les participants doivent néanmoins être couverts par une assurance personnelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages corporels à des participants non couverts personnellement.

Article 10

Tout engagement est personnel, ferme, et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 11

Une liste d'émargement est préparée par les organisateurs : chaque participant devra la viser au départ comme à l'arrivée, et signaler, le cas échéant, son abandon.

Article 12

En cas de nécessité justifiée par des événements imprévus, de nature climatique ou autre, et susceptibles de perturber le bon déroulement de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit de l'annuler ou de l'interrompre sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13

En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

L'ensemble des images (photos ou vidéo) qui sont réalisées lors de la manifestation pourront être exploitées librement par CA2S pour réaliser sa promotion ou pour sa propre communication.

Toute demande ou réclamation devra être formulée par écrit aux organisateurs de la manifestation (mèl ci-dessous).

Article 14

L'inscription vaut acceptation par le coureur de tous les termes du présent règlement.

Article 15

Pour tout renseignement ou contacter les organisateurs :

- site Internet : <http://www.courirseyssins.fr/>
- mail : CA2S38@orange.fr
- tel : 06 85 60 81 93